

ifop

**MAIRIE DE PARIS**



**Conférence citoyenne  
« Quel projet pour la nouvelle Mairie et pour les  
bâtiments laissés vacants ? »**

**Avis citoyen 11 février 2018**

## Qu'est-ce qu'une Conférence de citoyens ?

Une Conférence de citoyens est un outil de la démocratie participative, créé au Danemark dans les années 1980 et importé en France en 1998 et qui constitue un mode innovant de recueil de l'opinion citoyenne.

La Conférence de citoyens consiste à réunir une vingtaine de personnes reflétant la diversité d'une population donnée (France entière, région, agglomération parisienne,...). Ces citoyens sont amenés à réfléchir sur un sujet à caractère scientifique ou éthique, échappant le plus souvent à l'évaluation citoyenne ou qui s'avère « confisqué » par des experts du fait de la barrière de compétence et de langage dans la société entre le citoyen et l'expert.

Pendant un ou plusieurs week-ends, le panel de citoyens s'informe en auditionnant, sur le sujet de la Conférence de citoyens, une diversité d'experts ou de porteurs d'intérêts qui leur transmettent ainsi des clefs de compréhension. Dans un second temps, les membres du panel auditionnent des personnalités de leur choix au cours d'une session de débat, afin de parfaire leurs connaissances et opinions sur le sujet.

Forts des connaissances acquises, les citoyens rédigent à huis clos un avis citoyen comprenant à la fois l'état de leurs réflexions sur le sujet et éventuellement des recommandations. Cet avis est ensuite remis au commanditaire et fait l'objet d'une restitution publique.

## Comment et sur quels critères les citoyens ont-ils été sélectionnés ?

S'agissant de ces Conférences citoyennes sur les projets pour la nouvelle mairie centrale des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements parisiens ainsi que pour les bâtiments laissés vacants suite au regroupement de ces arrondissements, l'Ifop a été sollicité par la Mairie de Paris pour sélectionner un groupe de citoyens. Cette phase de recrutement a été menée, à l'échelle de Paris par le réseau d'enquêteurs de l'Ifop et s'est étalée sur six semaines.

Compte tenu de la taille de chaque panel (une vingtaine de personnes), celui-ci ne prétend pas, par définition, à la représentativité de la population et il est impropre de parler d'échantillon représentatif ainsi qu'on le mentionne traditionnellement pour un sondage.

Néanmoins, chaque panel a été recruté de manière à **refléter au mieux la diversité de la population parisienne au sein des quatre premiers arrondissements parisiens ainsi que d'y adjoindre des usagers non habitants de ces arrondissements et ainsi à illustrer la variété des points de vue** pouvant exister au sein de ce public.

Pour le dire autrement, l'originalité du panel réside dans son « universalité » : afin d'atteindre cet objectif de diversité, le groupe de citoyens a été équilibré en fonction de plusieurs critères sociodémographiques : le sexe, l'âge, la profession, le niveau de diplôme et l'arrondissement de résidence.

### **Liste des personnalités auditionnées par la Conférence citoyenne**

La conférence a été ouverte par une rencontre des citoyens avec Bruno Julliard, Premier adjoint à la Maire chargé de toutes les questions relatives à la culture et aux relations avec les arrondissements ainsi qu'avec les mairies des quatre premiers arrondissements parisiens : Jean-François Legaret, Jacques Boutault, Pierre Aidenbaum et Ariel Weil.

Elle s'est ensuite poursuivie par un week-end d'information, puis par un second week-end de débat puis de rédaction à huis-clos de l'avis.

#### **1. Personnalités auditionnées par les citoyens durant le week-end de formation (les 27 et 28 janvier) :**

- Dominique Alba, Directrice de l'Atelier Parisien d'Urbanisme
- Pierre Bourriaud, Directeur général des services de la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement
- Jean-Paul Brandela, Directeur adjoint de la démocratie, des citoyens et des territoires à la Ville de Paris (DDCT)
- Morgane Garnier, Directrice générale des services de la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement
- Alice Guibert, Chargée de projets auprès du directeur adjoint de la démocratie, des citoyens et du territoire à la Ville de Paris (DDCT)
- François Guichard, Directeur de la démocratie, des citoyens et des territoires à la Ville de Paris (DDCT)
- Thierry Meloni, Directeur de cabinet de François Vauglin, maire du 11<sup>e</sup> arrondissement
- Emilie Moreau, Atelier Parisien d'Urbanisme
- Yves Robert, Directeur du Centre d'action sociale du 1<sup>er</sup> arrondissement (CASVP)
- Aurélie Robineau-Israel, Secrétaire générale de la Ville de Paris

#### **2. Auditions demandées par les citoyens pour la matinée de débat public du 10 février :**

- Pierre Aidenbaum, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement

- Marie-Pierre Auger, Directrice de l'immobilier, de la logistique et des transports à la Ville de Paris (DILT)
- Jacques Boutault, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement
- Philippe Cauvin, Direction du Patrimoine et de l'Architecture à la Ville de Paris (DPA)
- François Guichard, Directeur de la démocratie, des citoyens et des territoires à la Ville de Paris (DDCT)
- Jean-François Legaret, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement
- Joëlle Maury, Directrice de la Maison de la Vie citoyenne et associative, Paris 20<sup>e</sup>
- Florence Pouyol, Directrice du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)
- Carine Saloff-Coste, Directrice de l'Attractivité et de l'Emploi à la Ville de Paris (DAE)
- Ariel Weil, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement
- Elisa Yavchitz, Directrice des Canaux, Maison des économies solidaires et innovantes

## Avis citoyen

Notre groupe est composé de 24 citoyens, habitants des quatre premiers arrondissements pour la majorité d'entre nous et, pour certains, habitants d'autres arrondissements ou communes proches travaillant au sein de ceux-ci.

Notre groupe est à l'image de la diversité de la population des habitants et usagers du centre de Paris, que ce soit en termes d'âge, de sexe, de profession,... nous avons chacun une histoire et un rapport à ces quartiers qui nous est propre.

Nous avons été invités à participer à cette conférence de citoyens portant sur le regroupement des quatre arrondissements centraux de Paris, et plus précisément à nous prononcer sur nos envies, nos souhaits concernant la nouvelle mairie centrale, ainsi que nos projets pour les bâtiments qui seront laissés vacants à l'issue du regroupement.

\*

\* \*

De manière globale, notre groupe estime que **le regroupement des arrondissements constitue une réforme plutôt positive**. Certains d'entre nous préfèrent attendre de pouvoir évaluer cette réforme dans les faits avant de se prononcer en fonction de l'occupation des bâtiments et de l'expérience qu'ils feront des services municipaux regroupés.

Le regroupement des arrondissements nous semble pertinent, à différents points de vue :

- **Géographique tout d'abord** ; les arrondissements sont contigus et la surface totale du nouveau secteur sera raisonnable. Au regard de la taille d'autres arrondissements parisiens, ce nouveau secteur sera plus cohérent à l'échelle de Paris ;
- **Sociologique ensuite** ; les quatre premiers arrondissements partagent une identité et une composition sociodémographique homogène ;
- **Historique enfin** ; les différents arrondissements représentent le Paris historique et comptent de nombreux monuments, et sont ainsi les plus fréquentés par les touristes.

Néanmoins, nous souhaitons souligner que nous regrettons que l'ensemble des habitants n'ait pas été consulté en amont du vote de la Loi qui impacte très directement leur quotidien et leurs rapports à leur territoire.

Si le regroupement nous paraît aller dans le bon sens, c'est notamment car il présente de **nombreuses et importantes opportunités pour les services municipaux** comme pour les habitants :

- Le regroupement des quatre premiers arrondissements permet de **lier un impératif démocratique à une nouvelle réalité démographique** ;
- En repartant quasiment de zéro, il s'agira de s'adapter aux besoins et aux évolutions des modes de vie des habitants, et de devenir une expérience exemplaire en terme de regroupement et d'innovation municipale. Ainsi, le regroupement pourra répondre plus globalement à un projet de modernisation globale (accueil, adaptations aux besoins du public, montée en compétence des agents,...) :
- Il existe **un enjeu budgétaire dans le fait de réduire les coûts de fonctionnement** :
  - ✓ Diminuer les coûts du locatif avec la libération d'espaces publics
  - ✓ Mutualiser certains services (accueil, information, salle d'attente, etc.)
- Il s'agira de conserver et de développer l'attractivité du territoire et de lui conférer un rayonnement international déjà existant ;
- Et enfin, se saisir de ce projet pour **aménager les bâtiments de manière à ce qu'ils soient tous écoresponsables**.

Toutefois, il convient de faire très attention, dans la réalisation de ce regroupement, aux **écueils suivants qui correspondent à autant de risques** qui iraient à l'encontre d'un regroupement réussi allant vraiment dans le sens souhaité par les habitants :

- En premier lieu, il existe **la crainte d'un éloignement physique et géographique de nombreux habitants**, éloignement qui pourrait être accentué si certains avaient le sentiment d'avoir perdu une Mairie à taille humaine au profit d'une grosse structure, moins proche d'eux.
- En outre, **le regroupement pourrait conduire à une « surcharge » des services municipaux réunis**, que ce soit par le rassemblement de très nombreux services dans un lieu unique nuisant à la performance des services rendus ou l'incapacité de la nouvelle Mairie à absorber le flux largement accru d'utilisateurs venant chercher de l'information ou de l'accompagnement (le nouveau secteur comprendra en effet plus de 100 000 habitants, sans compter les autres usagers).
- Nous alertons également sur **les dangers d'une disparition progressive de l'identité des quartiers** et d'une certaine dissolution de ceux-ci dans un nouvel ensemble qui ne valoriserait pas les spécificités de certains quartiers à l'identité historique marquée ;

- A travers les différents discours, nombre d'entre nous ont ressenti une faible prise en compte des habitants et de l'amélioration de leur qualité de vie dans tout ce processus de réforme. Nous nous interrogeons donc sur le **niveau de priorité** qui sera donné aux habitants vis-à-vis des autres usagers des arrondissements (touristes, travailleurs, visiteurs, étudiants...);
- Notre groupe a également fait part de craintes **quant à l'accompagnement dont ils pourront bénéficier durant la période de transition qu'ils vivront nécessairement** : l'un des risques réside ainsi dans un déficit de communication sur les nouveaux services municipaux, leur localisation, etc... dans les premiers mois suivant le regroupement. Nous appelons à la vigilance les services de la Ville concernés par cet effort d'information et de pédagogie nécessaire ;
- Nous craignons par ailleurs **un défaut d'anticipation dans la politique de ressources humaines de la Ville**, et nous nous interrogeons sur :
  - ✓ de possibles licenciements d'agents, ce à quoi nous nous opposons fermement ;
  - ✓ le potentiel désaccord des agents concernés par le regroupement et qui seraient amenés à changer de lieu de travail, voire de fonction, et les blocages qui pourraient s'ensuivre (grèves, manque d'implication...).
- Au vu des auditions tout au long de la conférence, nous avons pu nous interroger sur **la dimension politique du regroupement** (notamment celui d'altérer et de modifier le poids politique des arrondissements), plus qu'un projet réalisé dans l'intérêt des habitants ;
- Enfin, l'un des risques inhérent à ce type de projets réside dans des dérapages budgétaires liés au réaménagement des locaux, alors qu'il s'agit d'une opportunité de réaliser des économies. Notre groupe est unanime sur cette mise en garde.

\*

\*      \*

En ce qui concerne le secteur, trois noms ont été pressentis sans qu'un consensus ne se soit dégagé :

- **« Cœur de Paris »**, qui présente l'avantage d'être symbolique, d'évoquer le centre culturel, historique de la Ville, mais aussi la chaleur organique et affective. C'est un nom qui renvoie à l'aspect romantique de Paris et à une certaine poésie. Toutefois, certains rejettent sa coloration « bobo », voire discriminante par rapport aux autres arrondissements qui pourraient se sentir dévalorisés ;

- « **Paris centre** », une appellation qui offre une facilité de langage et de compréhension. Ce nom est pratique, administratif, efficace, et retranscrit la réalité de ce secteur sans dénigrer le reste de Paris. En mineur, certains rejettent l'analogie avec un centre commercial ;
- « **Lutèce** » ou « **Secteur Lutèce** » pour sa charge historique.

\*

\*      \*

S'agissant des services municipaux, le regroupement des quatre arrondissements centraux sera à nos yeux réussi si et seulement s'il répond aux principes et valeurs suivants :

- En premier lieu, **nous souhaitons retrouver dans la Mairie Centrale l'ensemble des compétences obligatoires d'une mairie d'arrondissement**, dévolues précédemment à chacune des quatre mairies. Le regroupement des arrondissements ne doit pas conduire à une limitation des services rendus aux habitants ;
- Parallèlement, il nous semble indispensable de **voir assurée une continuité parfaite des services municipaux, une fois la fusion arrivée à son terme** (la situation prévalant actuellement pour le service Vélib' constitue un contre-exemple voire un repoussoir).
- Nous insistons ensuite sur le respect d'un triple principe :
  - **La laïcité** dans cette nouvelle Mairie et au sein de chaque service censé représenter la République ;
  - **L'égalité de traitement des demandes des habitants et / ou des personnes** travaillant dans l'ensemble des arrondissements, les habitants ou usagers de l'arrondissement qui accueillera la mairie centrale ne devant être selon nous ni avantagés ni défavorisés par rapport aux autres ;
  - **La solidarité et le lien social** : la Mairie prendra « universellement » en compte tous les habitants des quatre arrondissements, y compris les précaires et les exclus, ces derniers étant à nos yeux des habitants au même titre que les autres.
- **L'accessibilité du bâtiment nous semble fondamentale**. Elle devra concerner non seulement les personnes en situation de handicap mais également les personnes âgées ou d'autres publics à mobilité réduite.



- Cette Mairie devra apparaître comme un **édifice modèle en terme d'excellence écologique** (avec par exemple un objectif de zéro déchet) voire comme une « Mairie laboratoire », portée par de nombreuses innovations environnementales.
- **L'efficiency de l'accueil et plus largement de la prise en charge des habitants ou usagers constituent un principe essentiel.** L'accueil devra être caractérisé par sa convivialité tandis que le service rendu par des agents municipaux réactifs et professionnels devra marquer positivement les habitants, par son efficacité.
- A cet égard, nous appelons de nos vœux la plus grande **transparence** dans les décisions prises par cette nouvelle structure municipale, notamment en ce qui concerne l'attribution des logements ou les places en crèche.
- Le service rendu aux habitants devra évidemment **converger vers le mouvement de dématérialisation à l'œuvre dans tous les services publics. Pour autant, notre groupe refuse un basculement vers un 100% numérique.** Nous insistons sur le maintien de la présence d'agents municipaux, par exemple en matière d'accueil physique, ce qui renforce la proximité et le lien social avec les habitants.

Au final, la prise en compte de ces valeurs et principes ne pourra que favoriser un sentiment d'appartenance des Parisiens des quatre arrondissements centraux et la construction d'une identité commune autour d'une Mairie leur étant prioritairement destinée.

\*

\* \*

Pour répondre à ces principes, nous appelons de nos vœux les évolutions suivantes s'agissant de l'organisation des services municipaux et de la qualité du service rendu.

- Une **meilleure adaptation aux horaires et modes de vie des habitants** nous semble nécessaire, et à cette fin il apparaît indispensable d'élargir les horaires d'ouverture de la Mairie d'arrondissement. Une ouverture le samedi matin (de 9h-13h par exemple) fait consensus mais l'ouverture en soirée recueille des avis partagés. Si l'expérimentation d'une nocturne hebdomadaire dans certaines Mairies (jusqu'à 19h30) n'a pas été probante, nous considérons que cela est avant tout dû à un manque d'information. La mise en place d'une telle mesure nécessite une communication préalable efficace pour que les habitants se saisissent de cette

opportunité. Pour certains, il s'agit ici de s'inspirer des pratiques du privé, avec une amplitude horaire élargie de 8h à 21h, surtout dans le centre de Paris.

- Une **accessibilité** multiforme est à envisager :
  - Avant tout, il faut s'assurer que la Mairie centrale et ses services soient facilement accessibles pour tous les habitants en transports de manière égale de chaque point du nouveau secteur.
  - Nous souhaitons favoriser l'**accessibilité du bâtiment** à toutes les personnes en situation de handicap (rampe d'accès, braille, marquage au sol...). Actuellement seulement 50% des bâtiments sont aménagés pour ces personnes à mobilité réduite. Si nous avons bien conscience des contraintes bâtimentaires, nous insistons sur l'importance de cette accessibilité de tous aux services publics.
  - Dans le cadre du regroupement, les habitants souhaitent bénéficier d'une **accessibilité facilitée aux équipements publics, notamment culturels**, à travers une offre et des avantages en termes de gratuité (exemple : un Pass culture pour les habitants offrant des entrées à prix réduits, voire gratuites pour les équipements et événements proposés dans le nouveau secteur).
- Une évolution majeure des services devra avoir lieu dans l'**accueil et la prise en charge** des publics. Dans les principes,
  - Il convient de préserver la **confidentialité vis-à-vis de l'agent d'accueil et des autres usagers**, notamment avec la possibilité de prendre directement des rendez-vous (plutôt que de devoir expliquer les raisons de sa venue à un guichet d'accueil très fréquenté) ou encore par l'aménagement d'endroits plus confidentiels avec des box ;
  - La **fluidité** pour les visiteurs doit être maximisée. Nous imaginons un régulateur d'accueil pour limiter les files d'attente. Ce type de dispositif permettra d'accroître l'efficacité, et l'amélioration de la gestion des flux en orientant les usagers vers des files « express » lorsqu'il s'agit de traiter des tâches ou des demandes plus simples, et vers des salons d'accueil lorsqu'il s'agit de démarches plus complexes nécessitant une entrevue avec un conseiller.
  - De la même manière, la possibilité de **prise de rendez-vous en ligne** ou sur la borne d'accueil permettra de gérer les rendez-vous et les flux de manière plus optimale.
- L'une des évolutions majeures qui doit être développée selon nous consiste dans le « **aller vers** » les citoyens. La mairie de demain est une mairie capable de se déplacer vers les usagers notamment les plus fragiles pour les aider dans leurs démarches,

dans l'accompagnement à la dématérialisation qui est un défi pour ces populations, à l'image du Mairie bus. Cela se traduit aussi par la **présence et la visibilité des élus sur le terrain** qui viennent rencontrer les usagers (permanence des élus avec ou sans rendez-vous, visites de ces élus dans des lieux clé (écoles)). Enfin, le « aller vers » se matérialise également dans une information efficace proposée aux citoyens.

Il s'agit, dans tous ces domaines, d'avoir des services municipaux allant vers le citoyen.

- Il faut aussi pouvoir **personnaliser** les services, faire du sur mesure par rapport aux besoins spécifiques ne serait-ce qu'en termes d'orientation. Plus que seulement recevoir les demandes, la Mairie de demain devra accompagner l'habitant, le travailleur par rapport à son besoin spécifique. Nous souhaitons un véritable accompagnement personnalisé complet pluridisciplinaire et un accompagnement qui puisse dépasser les seules compétences traditionnelles de la Mairie.

- Nous souhaitons que soit poursuivie la **dématérialisation**, car celle-ci est incontournable dans l'évolution des services municipaux mais aussi que soit engagée grâce à cela une simplification des démarches. Pour autant, il reste primordial de conserver un accueil physique en Mairie.

A cet égard, il nous paraît utile de favoriser l'utilisation du compte parisien en garantissant la **personnalisation et la conservation** des données. Cela facilitera les démarches et limitera les déplacements en Mairie. La numérisation des pièces justificatives pourrait être accessible par tous les services.

- Pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines, la nouvelle Mairie doit gagner en **efficacité** et pour cela, un des axes réside dans le développement de la **polycompétence des agents** : nous souhaitons que ceux-ci soient formés pour réaliser un véritable pré-accueil des publics et les guider vers l'ensemble des services (état civil, élections, social...).

Cela permettra également une meilleure gestion des effectifs en cas d'absence des agents, une diversification des tâches qui rehaussera l'intérêt des agents pour leurs missions en évitant la routine.

- **L'information et la communication** concernant les différents services municipaux, les associations, les aides auxquelles on peut prétendre, sont absolument centrales dans le tournant que doivent prendre les services municipaux demain.

Nous considérons que nous manquons d'information sur les aides dont nous pourrions bénéficier. Nous constatons que l'information ne vient pas à nous, il faut toujours aller la chercher. Ensuite, il faudrait donner à voir les parcours pour mieux comprendre les démarches, en modélisant le parcours usager selon les différentes

thématiques : logement, recherche d'emploi, etc. Par exemple, la Mairie pourrait installer des écrans diffusant des informations sur l'offre de services, développer des newsletters par voie postale ou par mail, élaborer un glossaire des associations existantes. Dans le même ordre d'idées, dans le 12<sup>e</sup>, l'expérience de remise de pack d'accueil aux nouveaux résidents présentant l'ensemble des services municipaux et des aides disponibles paraît très intéressante et devrait être généralisée.

- Nous souhaitons que les mairies deviennent aussi des **lieux de vie**, de rencontre, de sociabilité, ce qui permet de fédérer la communauté et préserver le lien social. L'exemple de Mairies de petits villages qui ouvrent leur réfectoire pour les personnes en difficulté pour pouvoir créer du lien entre les habitants nous paraît ainsi intéressante.
- Nous attendons de la Mairie de demain qu'elle soit un véritable **lieu de refuge** identifié et identifiable pour se rassembler en cas de crise, comprenant du matériel d'accueil et une aide psychologique. L'exemple de ce qui a été fait après le 13 novembre 2015 dans la Mairie du 11<sup>e</sup> constitue en ce sens une expérience très pertinente. Toutefois, un process défini doit être mis en place au préalable dans les Mairies de manière à ce qu'elles ne soient pas prises au dépourvu.
- En termes de **solidarité**, l'accompagnement des usagers, et notamment les plus vulnérables, doit être intensifié. Les personnes en situation de précarité doivent bénéficier d'une meilleure prise en charge, et certains appellent de leurs vœux la mise à disposition de services et l'apparition d'espaces et d'infrastructures qui leur seraient réservés (douches, repas, toilettes, bagagerie).
- Aujourd'hui, il est frappant de constater qu'il y a un manque sur les services et équipements municipaux à **disposition des jeunes – les adolescents particulièrement – et cela fait consensus**. A la faveur du regroupement, il nous paraît indispensable de développer les services à la jeunesse et à l'adolescence. Il faudra s'adapter davantage aux besoins des jeunes des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> arrondissements en améliorant l'offre et les équipements destinés à la jeunesse (équipements sportifs, conservatoire, les centres Paris anim...).

- \*

- \* \*

### Que veut-on trouver dans la Mairie Centrale ?

Nous souhaitons tout d'abord que **le socle des services obligatoires** (Etat civil, recensement, actes de Mariage, élections) soit regroupé dans un seul et unique bâtiment identifié, en tant que Mairie Centrale.

Au-delà, nous souhaiterions, en réponse à la demande du CASVP et de l'ASE, qu'idéalement leurs locaux et agents soient situés dans la mairie centrale. A tout le moins, ces services pourraient bénéficier d'une antenne ou d'un pôle d'information dans la mairie centrale dans une logique d'accessibilité et de centralisation.

Cette Mairie pourra avantageusement être **organisée en pôles transversaux** : Pôle information jeunesse et famille, Pôle information logement, Pôle social et solidarité mêlant agents du CASVP et de l'ASE, Pôle Etat civil, Pôle assistance juridique.

S'agissant de ce dernier Pôle, quand bien même il ne relève pas véritablement des prérogatives d'une mairie d'arrondissement, nous insistons sur **le maintien de l'aide juridique en Mairie** (consultation d'avocats, notaires, présence d'écrivains publics) afin de faciliter l'accompagnement juridique des administrés.

Au-delà de ces pôles, nous considérons comme obligatoire **la présence dans cette Mairie Centrale d'un espace dédié aux associations**. Celles-ci devraient bénéficier d'un local bien identifié (par exemple les salles précédemment réservées aux Tribunaux d'Instance). Cet espace constituera une annexe de la Maison des associations.

**L'accueil des administrés au sein de cette Mairie centrale devra représenter un modèle ou une vitrine de ce qui se fait de plus innovant en matière de prise en charge du public.**

Cet espace unique d'accueil dans cette nouvelle Mairie, animé par un ou plusieurs agents municipaux, devra répondre au cahier des charges suivant :

- **Un lieu convivial** comprenant des fauteuils plutôt que des chaises, des fontaines à eau, des machines à café, des plantes,...

- **Un lieu d'information** : l'accueil doit avant tout constituer un espace d'information. Des écrans numériques diffuseront les éléments clés sur la vie des arrondissements centraux. Mais parce que cet espace d'accueil doit être un lieu marqué par le contact humain, nous préconisons que ce soit des agents qui orientent les administrés vers les Pôles et services correspondant à leur demande.
- **Un lieu facilitateur de la vie quotidienne** : plus qu'un espace d'accueil, ce lieu devra être aménagé à la manière d'un espace de coworking. Les Parisiens pourraient y avoir la possibilité de lire la presse, de faire des photocopies, de recharger leur portable, de faire des photos d'identité. Sur un autre plan, la présence d'une halte-garderie permettant aux parents d'effectuer leurs démarches sereinement serait bénéfique.
- **Un lieu culturel** : à l'instar de ce qui se fait dans des villes de la banlieue parisienne, l'espace d'accueil pourrait héberger des expositions éphémères portées par des artistes ou des artisans locaux. S'agissant des thématiques, ces expositions pourraient aborder des pans de l'Histoire des quatre arrondissements ou présenter à titre informatif les grands projets de la Ville de Paris les concernant.

Enfin, cette Mairie Centrale devrait organiser une journée porte ouverte trimestrielle. Cette journée devra être thématique ou destinée à des publics spécifiques, par exemple les jeunes majeurs venant de recevoir leur carte électorale pour qu'ils puissent découvrir la Mairie et ses services.

S'agissant de la localisation géographique de cette Mairie Centrale, notre groupe n'a pas choisi de manière unanime mais **une majorité de 18 personnes s'est prononcée en faveur d'une localisation dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement.**

Ce choix majoritaire en faveur de la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement repose sur les éléments suivants : son excellente desserte en termes de transports, sa plus grande superficie comparée aux mairies des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements ; enfin la modularité de ce bâtiment permettant à terme de faire évoluer voire d'agrandir l'espace (couverture de la cour intérieure).

Le choix minoritaire en faveur d'une localisation dans le 3<sup>ème</sup> a été quant à lui motivé par une double raison :

- la crainte d'une Mairie Centrale devenant à terme **une annexe de l'Hôtel de Ville du fait de sa localisation** ;
- la préférence de voir la Mairie du 4<sup>ème</sup> arrondissement uniquement réservée et dédiée à des usages culturels pour les Parisiens, les personnes travaillant dans la capitale et les touristes.

### Quelle utilisation des autres bâtiments ?

Globalement, il s'agira d'attribuer à ces trois bâtiments vacants des thématiques dominantes :

- un bâtiment dédié à la vie culturelle et associative,
- un bâtiment à vocation majoritairement sociale et solidaire,
- un bâtiment consacré au rayonnement économique de nos arrondissements.

A noter qu'il est primordial, de notre point de vue, que **les salles des fêtes présentes dans les mairies d'arrondissement soient maintenues pour y célébrer des mariages ainsi qu'à l'usage des associations, des écoles mais également des particuliers** (pour y organiser des événements privés). Elles pourraient être louées aux associations de l'arrondissement et aux particuliers, comme cela se fait aujourd'hui dans le 11<sup>e</sup>. Cela doit permettre de **matérialiser le lien entre les bâtiments municipaux, bien commun des habitants, et l'animation de la vie locale**. Les bâtiments publics doivent selon nous rester des lieux de rencontre, fédérant les habitants des quartiers des quatre premiers arrondissements.

Ces bâtiments devront également permettre de relocaliser des services de la Ville aujourd'hui implantés dans des bureaux loués, et ainsi de réaliser d'importantes économies budgétaires.

S'agissant de la plus grande des mairies laissées vacantes (qu'il s'agisse de celle du 3<sup>e</sup> ou du 4<sup>e</sup>), nous souhaitons que ses espaces soient consacrés à des activités culturelles et associatives.

Il serait selon nous intéressant qu'ils comprennent des équipements culturels d'envergure :

- Une MVAC qui bénéficie d'espaces importants ;
- Une bibliothèque (celle actuellement présente dans la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement) ;
- Une annexe du conservatoire municipal, qui aujourd'hui ne peut répondre aux besoins de l'arrondissement ;

- Une salle de sport à destination des associations sportives locales, permettant un accès à ce type d'équipement à budget raisonnable ;

Que ce pôle soit situé dans l'actuelle mairie du 3<sup>e</sup> ou du 4<sup>e</sup> arrondissement, il s'agira également d'utiliser les parvis présents devant chacun des bâtiments, en y organisant des événements artistiques axés par exemple sur le théâtre vivant, les performances, etc. Cela pourra être réalisé de manière ponctuelle, afin de ne pas supprimer l'accès à ces espaces aux adolescents qui s'en sont déjà emparés, notamment devant la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement.

Par ailleurs, il serait selon nous judicieux de relocaliser les services de la Direction de l'Action Culturelle au sein de ce bâtiment, à des fins **d'économies budgétaires et de rationalisation immobilière** car les services de la DAC sont actuellement dans des locaux loués, pour un budget qui nous paraît important (plus d'un million d'euros par an).

Lors des auditions, nous avons appris qu'un **projet de Halle citoyenne et d'archives LGBT** était envisagé dans l'une des Mairies. Nous regrettons de ne pas avoir eu plus d'informations sur ces projets que l'on nous a présentés comme déjà actés.

**En ce qui concerne l'actuelle mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement**, nous souhaitons qu'elle permette la création d'un véritable pôle social et solidaire qui puisse accueillir les personnes exclues, et sans domicile fixe. Ceci nous paraît d'autant plus pertinent qu'un espace de réinsertion se trouve à proximité de cette Mairie. Un lieu d'accueil de jour y serait installé, ainsi qu'un lieu de distribution de repas, et une bagagerie.

Dans l'idéal, si cela est possible, nous imaginons regrouper les services de la CASVP et de l'ASE (aide sociale à l'enfance) au sein de ce bâtiment s'il n'est pas possible qu'ils soient regroupés au sein de la mairie centrale.

Certains de notre groupe y voient également la possibilité de relocaliser des bureaux de la DPE ou de la DPSP qui sont aujourd'hui situés dans des bureaux loués.

Compte tenu de la physionomie particulière de la Mairie du 2<sup>e</sup>, et notamment son hall, notre groupe imagine la mise en place d'un espace vert dans sa cour centrale, ce qui viendrait un peu pallier le manque d'espaces verts dans nos arrondissements.

Nous nous posons par ailleurs la question de la conservation de la halte-garderie présente dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, car il serait intéressant à nos yeux qu'elle puisse devenir un lieu d'accueil pour les mères et enfants en difficulté au sein de ce pôle social.

Enfin, concernant l'actuelle Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement, **nous souhaiterions qu'elle devienne un pôle de développement et de rayonnement économique du cœur de Paris**. Pour ce faire, nous souhaiterions y voir mis en place les équipements suivants :



- Une structure publique (et uniquement publique) d'accompagnement des entrepreneurs souhaitant développer une activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, qui nous semble aujourd'hui être un vecteur de développement économique parisien très important ;
- Un espace de promotion et de mise en valeur de l'artisanat et de la production locale, qui servirait à la fois d'atelier, de « showroom » et de point de vente pour de jeunes entreprises « made in cœur de Paris » ;
- La mise en place d'espaces de coworking accessibles aux jeunes travailleurs de nos arrondissements, à prix réduits. Si ce type d'espace ne manque pas dans le privé, il nous semble important d'en développer au sein d'équipements municipaux pour qu'ils soient accessibles à tous ;
- La création d'un espace favorisant l'échange réciproque de savoirs et permettant ainsi aux habitants du quartier d'échanger leur expertise, leurs compétences professionnelles ou personnelles, de manière gratuite ou faiblement rémunérée.